

Etablissement Pour Personnes Âgées « Le Malmont »

DOSSIER D'INSCRIPTION



Boulevard Joseph Collomp 83300 Draguignan

04 94 60 51 40 www.ch-dracenie.fr

Centre Hospitalier Dracénie

Etablissement Pour Personnes Agées

« Le Malmont »

DOSSIER D'INSCRIPTION

Imprimé unique

IMPORTANT

Ce dossier a été élaboré conjointement avec l'ensemble des Etablissements pour Personnes Agées du Bassin Dracénois (liste en dernière page).

Il rassemble les demandes essentielles, incontournables et communes pour l'inscription au sein de ces établissements.

Toutefois, en cas d'admission, chaque établissement sollicitera les précisions complémentaires qui lui sont nécessaires dans le cadre de la procédure d'accueil qui lui est propre.

- ✓ Une pièce d'identité ou carte de séjour en cours de validité
- ✓ Photocopie du livret de famille (y compris la page suivant le dernier enfant) ou un acte d'état civil
- ✓ L'attestation de droits ouverts à la Sécurité Sociale / carte mutuelle (s'il y a lieu)
- ✓ Dernier avis d'imposition (ou non-imposition)
- ✓ Attestations annuelles de pensions (montants perçus)
- ✓ Les 3 derniers relevés bancaires
- ✓ Récapitulatif du patrimoine (taxe foncière, livrets d'épargne, SICAV, assurance vie...)
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile, des biens et objets personnels
- ✓ Copie de l'ordonnance de protection juridique (s'il y a lieu)
- ✓ Choix de la Société de Pompes Funèbres (obligatoire) et dans l'éventualité d'un Contrat Obsèques (photocopie à produire)

AIDES PUBLIQUES:

- ✓ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : notification d'attribution d'APA
- ✓ ou attestation de dépôt
- ✓ Aide Sociale d'Hébergement (ASH) : notification d'accord de prise en charge par l'ASH ou attestation de dépôt
- ✓ Aide Personnalisée au Logement (APL) : notification d'attribution de l'APL

(Les dossiers de renouvellement de l'APA et l'ASH doivent être effectués tous les 2 ans)

MODALITES DE PAIEMENT:

- ✓ Engagement de payer
- Engagement de reversement (si ASH)



Etablissement Pour Personnes Agées

« Le Malmont »

Documents propres à l'Etablissement pour Personnes Agées «Le Malmont»

Imprimés joints

Recueil de données administratives
Dossier médical (à remettre sous pli confidentiel)
Liste des coordonnées du représentant légal et des enfants (page suivante)
Engagement de payer
Attestation de dépôt de demande d'APA
Attestation de dépôt de demande d'Aide Sociale
Attestation d'engagement de reversement (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)
Nom de la société de pompes funèbres
Le coût du séjour
Information concernant le trousseau de linge et le nécessaire de toilette
Fiche de présentation de l'EPA
Extrait de la Charte de Bientraitance
Charte des Droits et Libertés de la personne âgée dépendante
Tarifs EHPAD USLD
Autorisation de droit à l'image

Centre Hospitalier Dracénie

Etablissement Pour Personnes Agées

« Le Malmont »

ATTESTATION DE DEPÔT D'UN DOSSIER D'ALLOCATION PERSONNALISEE AUTONOMIE (APA)

le soussigné (e)			
Mairie de			
Agées, en faveur de		sonnalisée Autonomie pou	
ı	Fait à	le	

Signature et cachet de la Mairie



Etablissement Pour Personnes Agées « Le Malmont »

- ENGAGEMENT DE PAIEMENT -

	Signature
	Fait à Draguignan, le
Lien de parenté	à préciser :
M	
M'engage à régl	er la totalité des frais d'hébergement et de dépendance de
Demeurant à :	
Je soussigné(e)	

Centre Hospitalier Dracénie

Etablissement Pour Personnes Agées

« Le Malmont »

ATTESTATION DE DEPÔT D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE POUR PERSONNES AGEES (ASPA)

soussigné (e)
airie de
rtifie avoir constitué un dossier d'Aide Sociale pour Personnes Agées, en faveur de
vue de son placement en Etablissement pour Personnes Agées à
Fait à le

Cachet

Signature



Etablissement Pour Personnes Agées « Le Malmont »

- ENGAGEMENT DE REVERSEMENT -

Je soussigné(e)	
Demeurant à :	
Atteste avoir pris connaissance des conséquences liées à l'admissi m'engage à reverser l'ensemble des revenus de :	on à l'Aide Sociale et
M	
Auprès de Monsieur le Receveur de l'Etablissement, dans l'attente de Départemental	e la décision du Conseil
Fait à Draguignan, le	
Signature	





DOSSIER DE DEMANDE UNIQUE EN VUE D'UNE ADMISSION TEMPORAIRE OU PERMANENTE EN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Article D. 312-155-0 du code de l'action sociale et des familles

Prénom : Date de dépôt : / /							
1. TYPE D'HÉBERGEMENT/ACCUEIL TEMPORAIRE SOUHAITÉ							
Hébergement permanent	Hébergement temporaire						
Date d'entrée souhaitée : / /	Date d'entrée souhaitée : / /						
Immédiate : OUI □ NON □	Immédiate : OUI □ NON □						
Dans les 6 mois : OUI ☐ NON ☐	Dans les 6 mois : OUI ☐ NON ☐						
Échéance plus lointaine : OUI □ NON □	Échéance plus lointaine : OUI □ NON □						
Date exacte (le cas échéant) : / /	Date exacte (le cas échéant) ://						
	Durée souhaitée du séjour (en nombre de jours) :						
Admission avec le conjoint souhaitée : OUI NON							
A	Lave state of the						
Accueil de jour Date d'entrée souhaitée : / /	Accueil de nuit Date d'entrée souhaitée : / /						
Immédiate : OUI NON Output The source of the control of the c	Immédiate : OUI □ NON □						
	Dans les 6 mois : OUI □ NON □						
Dans les 6 mois : OUI 🗆 NON 🗆							
Echéance plus lointaine : OUI NON Pote que de l'accept (la continue de l'accept) L'accept (la continue de l'accept)	Echéance plus lointaine : OUI NON Determine to (le cost échéant)						
Date exacte (le cas échéant) : / /	Date exacte (le cas échéant) ://						
Combien de jours ou de demi-journées par semaine (précisez le nombre de jours et les jours de la semaine	Combien de nuits par semaine/mois (précisez le nombre						
souhaités):/	de nuits et les nuits de la semaine souhaitées) :						
Admission avec le conjoint souhaitée : OUI NON							
Commentaire de l'établissement							

2. INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent dossier de demande unique est à compléter en vue d'une demande d'admission, permanente ou temporaire, en EHPAD.

Une fois complet, vous pouvez l'adresser aux établissements de votre choix. Ce dossier est à remplir en un seul exemplaire et à photocopier en fonction du nombre d'établissements visé.

Attention: Il ne vaut que pour une inscription sur une liste d'attente. Son dépôt ne vaut en aucun cas admission.

La version dématérialisée du dossier est disponible sur le site : http://www.service-public.fr./.
Celle-ci peut être complétée en ligne et sauvegardée en vue de l'envoi du dossier à plusieurs établissements.

Constitution du dossier :

Le dossier comporte :

- un volet administratif : il peut être complété par le demandeur (vous) ou toute personne de votre entourage habilitée à le faire (famille, personne de confiance, travailleur social, personne chargée de la protection juridique, etc.);
 - Il est signé par le demandeur (vous) ou votre représentant légal.
- un volet médical : il doit être complété par votre médecin traitant ou un autre médecin. Ce volet doit être transmis sous pli confidentiel au médecin coordonnateur de l'établissement qui pourra émettre un avis sur la capacité de l'EHPAD à vous recevoir au regard de la capacité de soins de l'établissement.

Ce dossier doit être accompagné de la photocopie des pièces justificatives suivantes¹:

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de la carte de séjour pour les étrangers
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale ou attestation CMU (couverture maladie universelle)
- Photocopie de la mutuelle ou CMUC (couverture maladie universelle complémentaire)
- Justificatifs attestant du montant de retraite
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Notification du conseil départemental du droit à l'aide sociale (le cas échéant)
- Notification de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile pour l'accueil temporaire (le cas échéant)
- Notification de l'APA établissement pour l'hébergement permanent (le cas échéant)
- Photocopie de l'ordonnance de jugement de mise sous protection juridique de la personne (le cas échéant)

Vous pouvez également consulter le site internet <u>www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr</u> pour comparer les solutions d'hébergement, les tarifs, etc.

Ce document Cerfa pourra alimenter le système d'information pour le suivi du parcours des personnes (via trajectoire le cas échéant).

NB: Pour tout renseignement complémentaire (habilitation à l'aide sociale, tarifs des établissements, attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie) il convient de contacter le conseil départemental de votre département. Si l'établissement se trouve dans un autre département, il convient de contacter le conseil départemental de ce département.

¹ Une fois la demande d'admission acceptée, la direction de l'établissement se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires.

DOSSIER ADMINISTRATIF A REMETTRE AU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

(4 PAGES)

1. ÉTAT CIVIL DE LA PERSONNE CONCERNÉE PAR L'HÉBERGEMENT OU L'ACCUEIL

<u>Civilité</u> : Monsieur □ Madame □	
Nom d'usage Nom de naissance Prénom(s)	
Date de naissance	Nationalité
N° Sécurité sociale	
N° CAF	
Situation familiale (cocher la mention Célibataire □ Vie maritale □ Pacsé(e	<u>utile)</u>) □ Marié(e) □ Veuf (vé) □ Séparé(e) □ Divorcé(e) □
Nombre d'enfant(s) :	
Présence d'un aidant¹: OUI □ NON □	1
Désignation d'une personne de confian	cce² : OUI □ NON □
Existence d'un animal de compagnie : 0	DUI 🗆 NON 🗆
2. LIEU DE VIE DE LA PERSONN	E CONCERNÉE À LA DATE DE LA DEMANDE (cocher la mention <u>utile</u>)
Domicile ☐ Chez enfant/proche ☐ Rés EHPAD ☐ Autre (précisez) :	idence autonomie □ Résidence service séniors □ Long séjour □
<u>Adresse</u>	
N° voie, rue, boulevard	
Code postal Co	mmune/ville
Téléphone fixe	Téléphone portable
Adresse email	

¹ « Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée, son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. », article L. 113-1-3 du code de l'action sociale et des familles.

²La personne de confiance vous accompagne dans vos démarches et vous assiste lors de vos rendez-vous médicaux. Il est possible de désigner toute personne de l'entourage (parent, proche, médecin traitant) en qui vous avez confiance et qui accepte de jouer ce rôle. Cette désignation se fait par écrit, lors de votre admission ou au cours de votre hospitalisation, sur les formulaires qui vous seront donnés à cet effet. À défaut, cette désignation peut s'effectuer sur papier libre. La désignation peut être annulée ou modifiée à tout moment (décret n° 2016-1395 du 18 octobre 2016 fixant les conditions dans lesquelles est donnée l'information sur le droit de désigner la personne de confiance mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles (D. 311-0-4 CASF)).

 $^{^{\}rm 1}{\rm SAAD}$: service d'aide et d'accompagnement à domicile.

² SSIAD : service de soins infirmiers à domicile.

 $^{^{\}rm 3}$ SPASAD : service polyvalent d'aide et de soins à domicile.

⁴ Centre local d'information et de coordination / Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie / Plateforme territoriale d'appui à la coordination des parcours complexes...

4. PROTECTION JURIDIQUE

$\underline{Mesure\;de\;protection\;juridique}:OUI\;\square\;\;NON\;\square\;\;EN\;COURS^1\;\square$						
Si OUI, laquelle : Tutelle \square Curatelle \square Sauvegarde de justice \square Habilitation familiale 2 \square						
Mandat de protection future 3 actif 4 \square non actif \square						
État civil de la personne chargée de	la protection juridique ou dénomination sociale					
<u>Civilité :</u> Monsieur □ Madame □						
Nom d'usage de la personne ou dénomination sociale du service désigné						
Nom de naissance						
Prénom(s), s'il s'agit d'une personne						
Etablissement de rattachement, s'il s'agit d'un préposé d'établissement						
Nº Voio ruo boulovard						
Code postal Cor	mmune/ville					
Téléphone fixe	Téléphone portable					
Adresse email						
5. COORDONNEES DU MEDECI	N TRAITANT					
Un médecin traitant a-t-il été désigné ? : OUI □ NON □ Si OUI : Nom Prénom						
Adresse N° Voie, rue, boulevard						
Code postal Col	mmune/ville					
Téléphone fixe	Téléphone fixe Téléphone portable					
Adresse email						

¹ Demande d'ouverture de protection juridique effectuée.

² L'habilitation familiale permet à un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, époux ou épouse, concubin, partenaire de Pacs) de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté. (Code civil articles 494-1 à 494-12).

³ Toute personne majeure ou mineure émancipée (mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter. Le jour où le mandant ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seul à ses intérêts, le mandataire pourra protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux du mandant. (Code civil articles 477 à 488).

⁴Le mandat prend effet (actif) lorsqu'il est établi que le mandant ne peut plus pourvoir seul à ses intérêts. Cette impossibilité doit être médicalement constatée. Tant que le mandat n'a pas pris effet (non actif), il est possible de l'annuler ou le modifier. Le mandataire, quant à lui peut toujours renoncer à la mission qui lui est confiée.

6. ASPECTS FINANCIERS (cocher une ou plusieurs cases)

Comment la personne concernée pense-t-elle financer ses frais de séjour ?

-	Seule □
-	Obligés alimentaires ou autres tiers
-	Caisse de retraite : Précisez :
-	Aide sociale à l'hébergement : OUI \square NON \square DEMANDE EN COURS \square
-	Allocation logement (APL/ALS) : OUI \square NON \square DEMANDE EN COURS \square
-	APA à domicile pour l'accueil temporaire : OUI \square NON \square DEMANDE EN COURS \square
-	APA établissement pour l'hébergement permanent : OUI \square NON \square DEMANDE EN COURS \square
-	Prestation de compensation du handicap/Allocation compensatrice pour tierce personne : OUI \square NON \square
-	Prestation pour tierce personne : OUI \square NON \square
AUTRES	COMMENTAIRES
Date d	le la demande : / /
_	ure de la personne concernée ou de

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'établissement auquel vous avez adressé votre demande d'admission. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

DOSSIER MÉDICAL À REMETTRE SOUS PLI CONFIDENTIEL A L'ÉTABLISSEMENT

(4 PAGES)

Personne concernee par l'hebergement ou l'accueil	Demande urgente OUI \square NON \square
<u>Civilité :</u> Monsieur □ Madame □	
Nom d'usage Nom de naissance	
Prénom(s)	
Trenom(3)	
Date de naissance	
Médecin qui renseigne le dossier	
Nom – prénom :	
Adresse :	
N° de téléphone :	
it de telephone :	
Contexte de la demande (cocher la mention utile)	
Soutien à domicile difficile \square	
Sortie d'hospitalisation (MCO, SSR, psychiatrie) \Box , le cas échéant in	ndiquez la date de sortie :
Changement d'établissement □	
	1
La personne concernée est-elle actuellement hospitalisée OUI ☐ NON ☐ Si oui, dans quel service ?	
31 oai, dans quel service :	
La personne a-t-elle rédigé des directives anticipées² ? OUI ☐ NON ☐	
Un médecin traitant a-t-il été désigné?: OUI ☐ NON ☐	
Coordonnées du médecin traitant (si différent du médecin qui renseigne	e le dossier)
Nom - Prénom	<u> </u>
Adresse - N° Voie,	
rue, boulevard	
Code postal Commune/ville	
code postar	
Téléphone fixe Téléphone portable	
Adresse email@	
Adicase emaile	
Le futur résident est-il suivi par un médecin spécialiste (gériatre, psychiatr	re, neurologue, etc.) ? : OUI 🗆 NON 🗆
Considerantes du médecia enfeicliste :	
Coordonnées du médecin spécialiste :	

¹ Problématiques financières ; sociales ; isolement ; logement inadapté ; rapprochement familial ou amical ; évolution de l'état de santé ; etc.

² Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 relatif aux directives anticipées prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie / https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2016-03/da_professionnels_v11_actualisation.pdf

Antécédents médicaux, chirurgicaux, psychiatriques				Pathologies actuelles et état de santé¹ ALD: OUI □ NON □					
				ALD): OUI L	I NON L			
Traitements en co	ours ou	ı joindre	les ordonnances (si or	donnai	nces join	tes il n'est pas néo	essaiı	re de re	emplir le cadre
aille		Po	pids		Amaig récen	grissement t ²	Oui	Non	
Conduite addictive	Oui	Non	Déficiences sensorielles ³	Oui	Non	Rééducation		Oui	Non
Si OUI, précisez lad Si OUI, précisez si d cours de sevrage C NON □	elle est		Si OUI, précisez laquelle : - visuelle ; - auditive - gustative - olfactive - vestibulaire - tactile			Si OUI, précise laquelle : - Kinésithére - Orthophor - Autre (précisez)	apie		
Risque de chute	Oui	Non	Risque de fausse	Oui	Non	Soins palliatif	fs	Oui	Non

route

¹ Faire figurer les hospitalisations sur les 3 derniers mois.

 ² Perte de poids : ≥ 5 % en 1 mois, ou ≥ 10 % en 6 mois (HAS 2007).
 ³ Déficience visuelle; déficience auditive; déficience gustative; déficience olfactive; déficience vestibulaire; déficience tactile (Repérage des déficiences sensorielles et accompagnement des personnes qui en sont atteintes dans les établissements pour personnes âgées - Volet EHPAD – HAS 2016).

Allergies	Oui	Non	si oui, précisez :
Portage de bactérie	Oui	Non	si oui, précisez :
multi résistante	Ne sa	ait pas	
			date du dernier prélèvement :

Données sur l'autonomie		A ¹	B ²	C ³
Transferts (se lever, s'asseoir, se coucher)				
Déplacement	À l'intérieur			
	À l'extérieur			
Toilette	Haut			
	Bas			
Elimination	Urinaire			
	Fécale			
Habillage	Haut			
	Moyen			
	Bas			
Alimentation	Se servir			
	Manger			
Alerter	_		1	
Orientation	Temps		1	
	Espace		1	
Cohérence	Communication		1	
	Comportement			

Conerence	Communication		
	Comportement		
Soins techniques		Oui	Non
Oxygénothérapie			
- Continue			
- Non continue			
Sondes d'alimentation			
Sondes trachéotomie			
Sonde urinaire			
Gastrostomie			

Symptômes	Oui	Non
comportementaux et psychologiques ⁴		
Idées délirantes		
Hallucinations		
Agitation, agressivité		
Dépression, dysphorie		
Anxiété		
Exaltation de l'humeur/dysphorie		
Apathie, indifférence		
Désinhibition		
Irritabilité/Instabilité de l'humeur		
Comportement moteur aberrant :		
- déambulations		
pathologiques		
- gestes incessants		
- risque de sorties non		
accompagnées		
Troubles du sommeil		
Troubles de l'appétit		

Appareillages	Oui	Non
Fauteuil roulant		
Lit médicalisé		
Matelas anti-escarres		
Déambulateur / canne		
Orthèse		
Prothèse (dont prothèse dentaire)		
Pacemaker		
Autres (précisez) :		

Pansements ou soins cutanés	Oui	Non	
- Soins d'ulcère			
- Soins d'escarres			
Localisation :			
Stade :			

 $^{^{1}}$ A = fait seul les actes quotidiens : spontanément, et totalement, et habituellement, et correctement.

² B = fait partiellement : non spontanément, et/ou partiellement, et/ou non habituellement, et/ou non correctement.

³ C = ne fait pas : ni spontanément, ni totalement, ni habituellement, ni correctement.

⁴ Idées délirantes ; hallucinations ; agitation/agressivité ; dépression/dysphorie ; anxiété ; exaltation de l'humeur/dysphorie ; apathie/indifférence ; désinhibition ; irritabilité/Instabilité de l'humeur ; comportement moteur aberrant ; sommeil ; appétit. (HAS - Inventaire neuropsychiatrique).

Colostomie	Durée du soin :
Urétérostomie	Type de pansement (préciser) :
Appareillage ventilatoire/ ventilation non-invasive (VNI)	
Chambre implantable / PICC Line	
Dialyse péritonéale	
Pompe (morphine, insuline,)	

Commentaires (MMS, évaluation gérontologique, etc) et recommandations éventuelles (contexte, aspects
cognitifs, etc.)	
Signature, date et cachet du médecin	

POLE DE GERIATRIE



Présentation du service

L'Etablissement pour Personnes Agées, implanté à proximité du centre-ville sur le site du Malmont, dispose d'une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 35 lits et d'un Etablissement d'Hébergement pour Personne Âgées Dépendantes (EHPAD) de 87 lits (dont 14 lits d'UHR).

Il peut assurer l'accueil de personnes de plus de 60 ans, quel que soit leur degré de dépendance.

L'Unité Hébergement Renforcée (UHR) est aménagée pour recevoir des patients atteints de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. L'évaluation des troubles du comportement se fait à partir de l'échelle NPI-ES.

La sortie de l'unité est envisagée lorsque les troubles du comportement sont stabilisés ou lorsque la personne est en perte d'autonomie.

L'admission en institution pour Personnes Âgées est une étape importante qui nécessite d'être préparée.

Une visite des lieux préalable est souhaitée ainsi qu'un rendez-vous avec le médecin responsable.

Personnel

Directeur adjoint

Aurèlie FDFI

Chef de Pôle

Docteur Angela LASAÏ-IONCU

Praticiens hospitaliers Gériatres :

Responsable USLD : Dr Florence COCCOZ, Responsable EHPAD : Dr Hélène CANE,

Docteur Valentine BOUZEREAU

Cadre de Pôle Danièle PAOLIN Cadres de santé Fanny PEZERET Julie FRAIN

Secrétariat :

Mélanie FLOT: 04.94.60.51.40

Catherine VENERONI: 04.94.60.58.39

L'équipe soignante est composée d'infirmières, d'aides-soignantes, d'agents des services hospitaliers qui assurent les soins, la surveillance nécessaire à la prise en charge du résident ainsi que l'aide ou la suppléance dans tous les actes de la vie quotidienne.

L'équipe d'éducateurs en Activité Physique Adaptée compte une kinésithérapeute et un enseignant en activité physique adaptée

La prise en charge psychologique des résidents est assurée par une psychologue à temps plein.

Deux animatrices sont présentes du lundi au vendredi et ponctuellement le samedi.

Une assistante sociale reçoit les familles le vendredi après-midi sur rendez-vous.

FONCTIONNEMENT

L'établissement est à la fois un lieu de soins et un lieu de vie :

Lieu de soins : il assure les prestations médicales et paramédicales orientées vers la prise en charge des pathologies qui aggravent le vieillissement ainsi que la suppléance des actes de la vie quotidienne dans le cadre d'un projet de soins.

En USLD, la continuité des soins est assurée par une présence infirmière 24 heures sur 24.

En EHPAD, secteur médico-social, la présence infirmière est assurée en journée uniquement.

Lieu de vie : il propose des activités d'animation et de loisirs propices au maintien de relations sociales dans un cadre hôtelier adapté, en cohérence avec le projet de vie collectif et le projet de vie individualisé du résident.

L'Admission

Le médecin responsable de l'Etablissement réalise des consultations de préadmission et détermine l'unité d'accueil la mieux adaptée à l'état de la personne âgée.

L'admission est prononcée par le Directeur après présentation du dossier administratif et du dossier médical complets.

Le coût du séjour

Le tarif hébergement est fixé annuellement par Arrêté du Président du Conseil Départemental du Var.

Le forfait hébergement est à la charge du résident, de la famille, si les revenus ne sont pas suffisants, un dossier est instruit auprès de l'Aide Sociale.

Le tarif dépendance est fixé annuellement par Arrêté du Président du Conseil Départemental du Var, en fonction du Groupe Iso Ressources du résident.

Une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie peut être établie.

Le Projet de Vie

Le Projet de Vie Collectif permet de définir notamment l'organisation de la journée du résident.

Le Projet de Vie Personnalisé vise à définir un consensus de prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire en tenant compte des souhaits et/ou habitudes de vie du résident compatibles avec les contraintes institutionnelles.

Le Projet de Soins

Il permet de décliner les actions selon 4 valeurs fondamentales :

- ↑ Tolérance / humanité
- Respect de la personne
- Écoute
- Professionnalisme / compétences.

Une charte de bientraitance, élaborée par les équipes de soins, exprime la volonté de promouvoir une prise en charge tournée vers la bientraitance.

Les prestations

La prestation « linge » est assurée par la blanchisserie du Centre Hospitalier de la Dracénie.

Une lingère aide à définir une garde-robe adaptée à l'état du résident et marquée aux soins de la famille du résident.

Les menus sont élaborés en tenant compte des goûts et des besoins nutritionnels des résidents.

Une diététicienne intervient régulièrement sur le site.

Les réseaux

L'Etablissement est en lien avec :

- * Les plateaux médico-techniques du Centre Hospitalier de la Dracénie ainsi que l'Unité Mobile de Gériatrie
- **x** Les structures d'hospitalisation privée (court séjour, soins de suite et de réadaptation)
- **x** Le Service de Soins Infirmiers A Domicile du centre hospitalier de la Dracénie
- Le Centre Local d'Information et de Coordination Niveau II de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
- Les autres Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et leurs Médecins Coordonnateurs
- **x** Le DAC (Dispositif d'aide à la Coordination)

Des Associations de bénévoles interviennent au sein de l'Etablissement :

- L'Association « Plus Loin La Vie En Dracénie »
- ↑ L'Association « J. A. L. M. A. L. V. »
- Les « Blouses Roses »

POLE GERIATRIE



ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES



Le secrétariat est ouvert de 9H à 17H 04.94.60.51.40



Etablissement Pour Personnes Agées « Le Malmont »

CHOIX DE LA SOCIETE DE POMPES FUNEBRES

Je soussigné (e)
(Lien de parenté à préciser)
De M
Vous adresse le contrat obsèques (s'il y a lieu) sinon je choisis la société des pompes funèbres
Fait à , le , le

Signature

Centre Hospitalier Dracénie

Etablissement Pour Personnes Agées

« Le Malmont »

Madame, Monsieur,

En vue de l'admission de votre parent(e) dans notre Etablissement, nous vous demandons de tenir à sa disposition le vestiaire suivant en respectant ses habitudes d'habillage :

<u>Pour les Messieurs</u> :	Pour les Dames :
7 Pantalons	7 Jupes ou robes
7 Sweats ou chemises ou pulls	7 Tricots de corps ou combinaisons
7 Slips	5 Chemises ou pulls ou sweats
7 Tricots de corps	4 Soutien-gorge
7 Paires de chaussettes	5 Caleçons ou pantalons
7 Pyjamas	7 Paires de bas ou chaussettes
2 Paires de pantoufles lavables	2 Paires de pantoufles lavables
1 Veste d'extérieur	1 Veste d'extérieur
2 Robes de chambre	2 Robes de chambre
4 Gilets	7 Chemises de nuit
1 Chapeau ou 1 caquette	7 Culottes
	4 Gilets
	1 Chapeau ou 1 caquette

Chaque résident devra être muni de :

Savonnettes
 Gel douche
 Dentifrice
 Boîte à savon
 Shampooing
 Brosse à dents

Mousse à raserTrousse de toiletteBéodorant

- Eau de Cologne - Pâte de maintien de prothèse dentaire

Stéradent - Un coupe ongles

Il faudra prévoir par la famille et/ ou le tuteur ou la tutrice, le remplacement de ces fournitures dès nécessaire. Il convient également de prévoir 1 paire de chaussures adaptées à la marche (semelle plate, velcros ou lacets).

Au moment du changement de saison (été – hiver), il est rappelé que la garde robe doit être adaptée.

Les ourlets, les coutures et tous travaux de ravaudage demeurent à la charge de la famille. Il est enfin demandé de choisir des textiles en coton et d'éviter les textiles délicats (Thermolactyl, pure laine et soie).

Pour les familles qui entretiennent le linge de leur parent, merci de bien vouloir apporter une panière pour le linge sale.

Le marquage du linge se fera obligatoirement par la lingère de notre établissement lors de l'entrée. Un casier est situé au -1 près la lingerie afin de déposer le nouveau linge à marquer, avant de le mettre en chambre.

Il est rappelé que les produits de toilette ne sont pas fournis par l'établissement. Vous trouverez ci-jointe la liste des produits de toilette dont le résident doit être muni.

POLE DE GERIATRIE

Chef de pôle : Dr Laurence CHAIX



Présentation du service

L'Etablissement pour Personnes Agées, implanté à proximité du centre ville sur le site du Malmont, dispose d'une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 35 lits et d'un Etablissement d'Hébergement pour Personne Âgées Dépendantes (EHPAD) de 87 lits (dont 14 lits d'UHR). Il peut assurer l'accueil de personnes de plus de 60 ans, quel que soit leur degré de dépendance. L'Unité Hébergement Renforcée (UHR) est aménagée pour recevoir des patients atteints de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. L'évaluation des troubles du comportement se fait à partir de l'échelle NPI-ES.

La sortie de l'unité est envisagée lorsque les troubles du comportement sont stabilisés ou lorsque la personne est en perte d'autonomie.

L'admission en institution pour personnes Âgées est une étape importante qui nécessite d'être préparée.

Une visite des lieux préalable est souhaitée ainsi qu'un rendez-vous avec le médecin responsable.

Personnel

Chef de Pôle **Docteur Laurence CHAIX**

Praticiens hospitaliers Gériatres : **Docteur Florence COCCOZ**Responsable EPA

Docteur Valentine BOUZEREAU

Cadre de Pôle Danièle PAOLIN

Cadres de santé : Julie FRAIN-BARBARROUX Marie-Juddy GIORDANENGO

L'équipe soignante est composée d'infirmières, d'aide-soignantes, d'agents des services hospitaliers qui assurent les soins, la surveillance nécessaire à la prise en charge du résident ainsi que l'aide ou la suppléance dans tous les actes de la vie quotidienne.

L'équipe d'éducateurs en Activité Physique Adaptée compte une kinésithérapeute et un enseignant en activité physique adaptée La prise en charge psychologique des résidents est assurée par une psychologue à temps plein.

O Deux animatrices sont présentes du lundi au vendredi et ponctuellement le samedi.

O Une assistante sociale reçoit les familles le vendredi après-midi sur rendezvous.

Activités

L'établissement est à la fois un lieu de soins et un lieu de vie :

Lieu de soins : il assure les prestations médicales et paramédicales orientées vers la prise en charge des pathologies qui aggravent le vieillissement ainsi que la suppléance des actes de la vie quotidienne dans le cadre d'un projet de soins.

En USLD, la continuité des soins est assurée par une présence infirmière 24 heures sur 24.

En EHPAD, secteur médico-social, la présence infirmière est assurée en journée uniquement.

Lieu de vie : il propose des activités d'animation et de loisirs propices au maintien de relations sociales dans un cadre hôtelier adapté, en cohérence avec le projet de vie collectif et le projet de vie individualisé du résident.

FONCTIONNEMENT

L'Admission

Le médecin responsable de l'Etablissement réalise des consultations de préadmission et détermine l'unité d'accueil la mieux adaptée à l'état de la personne âgée.

L'admission est prononcée par le Directeur après présentation du dossier administratif et du dossier médical complets.

Le coût du séjour

Le tarif hébergement est fixé annuellement par Arrêté du Président du Conseil Départemental du Var.

Le forfait hébergement est à la charge du résident, de la famille, si les revenus ne sont pas suffisants, un dossier est instruit auprès de l'Aide Sociale.

Le tarif dépendance est fixé annuellement par Arrêté du Président du Conseil Départemental du Var, en fonction du Groupe Iso Ressources du résident.

Une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie peut être établie.

Le Projet de Vie

Le Projet de Vie Collectif permet de définir notamment l'organisation de la journée du résident.

Le Projet de Vie Individualisé vise à définir un consensus de prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire en tenant compte des souhaits et/ou habitudes de vie du résident compatibles avec les contraintes institutionnelles.

Le Projet de Soins

Il permet de décliner les actions selon 4 valeurs fondamentales :

- tolérance / humanité
- respect de la personne
- écoute
- professionnalisme / compétence.

Une charte de bientraitance, élaborée par les équipes de soins, exprime la volonté de promouvoir une prise en charge tournée vers la bientraitance.

Les prestations

La prestation «linge» est assurée par la blanchisserie du Centre Hospitalier de la Dracénie.

Une lingère aide à définir une garde-robe adaptée à l'état du résident et marquée aux soins de la famille du résident.

Les menus sont élaborés en tenant compte des goûts et des besoins nutritionnels des résidents.

Une diététicienne intervient régulièrement sur le site.

Les réseaux

L'Etablissement est en lien avec :

- * Les plateaux médico-techniques du Centre Hospitalier de la Dracénie ainsi que l'Unité Mobile de Gériatrie
- * Les structures d'hospitalisation privée (court séjour, soins de suite et de réadaptation)
- * Le Service de Soins Infirmiers A Domicile du centre hospitalier de la Dracénie
- * Le Centre Local d'Information et de Coordination Niveau II de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
- * Les autres Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et leurs Médecins Coordonnateurs
- * Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA83)
- La Coordination Territoriale des Aînés (CTA)

Des Associations de bénévoles interviennent au sein de l'Etablissement :

- I'Association «Plus Loin La Vie En Dracénie »
- / I'Association «J. A. L. M. A. L. V.»
- Les « Blouses Roses »

POLE GERIATRIE



PERSONNES AGEES

Directeur référent : Mme Aurélie EDEL Médecin chef de pôle : Dr Laurence CHAIX Cadre de pôle : Mme Danièle PAOLIN



04.94.60.51.40

EXTRAIT DE LA CHARTE DE BIENTRAITANCE

Être bientraitant en milieu collectif, c'est continuer à donner un sens à la vie en respectant la personne dans son identité.

Pour nous, au Malmont, être bienveillant c'est :



ARTICLE 1

Respecter la personne âgée

Dans sa vie privée

Dans son intimité, sa pudeur

Dans son espace personnel

Dans ses goûts

Dans ses croyances et pratiques religieuses

Dans ses dernières volontés

ARTICLE 2

Être tolérant

Accepter les comportements liés aux diverses pathologies

Reconnaître aux résidents le droit de choisir de s'alimenter ou non, de se lever ou non,

ARTICLE 3

Développer les échanges, la communication ,l'écoute

ARTICLE 4

Respecter la discrétion, la confidentialité

ARTICLE 5

Respecter les règles d'hygiène, de sécurité, du confort, de la santé

Dispenser des soins de qualité

Dispenser des soins d'hygiène

Dans des conditions de sécurité optimales

Préservant santé et confort

ARTICLE 6

Préserver l'individualité

Considérer la personne âgée comme une personne à part entière et la respecter en tant que telle

Préserver son autonomie, mais aussi, être à l'écoute de la capacité de la personne à ressentir ce qui est bon pour elle

Être bienveillant, c'est vivre dans un milieu qui implique de la part de tous, encadrement, médecins, intervenants, familles, résidents, un respect mutuel dans une communication faite de confiance, de tolérance et d'écoute

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.





ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES **DU MALMONT**

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

PERSONNE MAJEURE Je soussigné(e): PERSONNE MAJEURE sous tu Je soussigné(e):			ratelle
Nom:	Nom: Prénom: Adresse:		
	Représentant(e) légal(e) de : Nom : Prénom :		
Résidant à l'Etablissement pour Personnes Agés	s du Malmont du Centre Hospitalier de	la Drac	énie,
Au	torise		
la prise de photographies (captation, fixation, en service de communication du Centre Hospita quotidiennes, des animations et des sorties orga suivants:	alier de la Dracénie, dans le cadre	des a	ctivités
survains.		OUI	NON
✓ L'exposition de photographie au sein de l'	établissement,		
✓ Publication dans le trombinoscope (<i>Afin de sécuriser la prise en charge</i>)			
✓ Publication dans le journal des résidents.			
✓ Publication sur le site internet de l'établiss	sement,		
✓ Publication sur les réseaux sociaux de l'éta	ablissement		
✓ Diffusion dans le cadre des articles transm (Associations).	nis à la presse locale et aux partenaires		
Je reconnais avoir reçu une information écrite et or	rale concernant le droit à l'image		
Cette autorisation est valable un an, elle pourra	être révoquée à tout moment.		
La publication et la diffusion des photographies et la vie privée ou à la réputation. Les photographies vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux me Conformément à l'article 9 du code civil , le libre que la possibilité de vérifier l'usage qui en est fait de	s ne seront ni communiquées à d'autres entionnés ci-dessus. e accès aux données photographiques e	s persoi	nnes, ni
Le	à		
SIGNATURE :			